

# Profession de la foi catholique

*Promulgué solennellement par la pape Pie IV et le Concile de Trente* <sup>[1]</sup>

S'il y a une secte spécifique à laquelle vous avez appartenue, mentionnez à la fin de la profession de foi que vous rejetez aussi cette secte hérétique.



FIGURE 1 – Pie IV

[www.vaticancatholique.com](http://www.vaticancatholique.com)  
[www.vaticancatholic.com](http://www.vaticancatholic.com)

- Moi, N. [dites votre nom], je crois et je professe d'une foi ferme tous et chacun des articles contenus dans le symbole de foi (de Constantinople) dont se sert l'Église romaine, c'est-à-dire :
- Je crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de toutes les choses visibles et invisibles ;
- et en un seul Seigneur Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, engendré du Père avant tous les siècles, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré, non créé, consubstantiel au Père, par qui tout a été fait ;
- qui pour nous, les hommes, et pour notre salut, est descendu des cieux, par le Saint-Esprit s'est incarné de la Vierge Marie, et s'est fait homme ;
- il a été crucifié pour nous sous Ponce Pilate ; a souffert ; a été enseveli,
- est ressuscité le troisième jour, selon les Écritures, est monté aux cieux ;
- il siège à la droite du Père et il reviendra en gloire juger les vivants et les morts ; son Règne n'aura pas de fin ;
- et en l'Esprit Saint, le Seigneur, qui vivifie ; qui procède du Père et du Fils ; qui avec le Père et le Fils est conjointement adoré et glorifié ; qui a parlé par les prophètes.
- Et en une Église sainte, catholique et apostolique.
- Nous confessons un baptême pour la rémission des péchés. Nous attendons la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Amen.
- J'accepte et j'embrasse très fermement les traditions apostoliques et celles de l'Église, et toutes les autres observances et constitutions de cette même Église.
- De même j'accepte l'Écriture sainte, suivant le sens qu'a tenu et que tient notre Mère l'Église, à qui il appartient de juger du véritable sens et de l'interprétation des saintes Écritures. Je n'accepterai et je n'interpréterai jamais l'Écriture que selon le consentement unanime des Pères.
- Je professe aussi qu'il y a, véritablement et à proprement parler, sept sacrements de la Loi nouvelle, institués par notre Seigneur Jésus Christ et nécessaires pour le salut du genre humain, bien que tous ne le soient pas pour chacun :
- le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême onction, l'ordre et le mariage. Ils confèrent la grâce et, parmi eux, le baptême, la confirmation et l'ordre ne peuvent être réitérés sans sacrilège.
- Je reçois et j'accepte aussi les rites reçus et approuvés de l'Église catholique dans

l'administration solennelle desdits sacrements.

- J'embrasse et je reçois tous et chacun des articles qui ont été définis et déclarés au saint concile de Trente sur le péché originel et la justification.
- Je professe également qu'à la messe est offert à Dieu un sacrifice véritable, proprement dit, propitiatoire pour les vivants et les morts, et que, dans le très saint sacrement de l'eucharistie, se trouvent vraiment, réellement et substantiellement le Corps et le Sang, conjointement avec l'âme et la divinité de notre Seigneur Jésus Christ, et qu'un changement s'accomplit, de toute la substance du pain en son Corps et de toute la substance du vin en son Sang, changement que l'Église catholique appelle transsubstantiation.
- J'affirme aussi que, sous une seule des espèces, c'est le Christ tout entier et complet et le véritable sacrement qu'on reçoit.
- Je tiens sans défaillance qu'il y a un purgatoire et que les âmes qui y sont retenues sont aidées par les intercessions des fidèles.
- Et également que les saints qui règnent conjointement avec le Christ doivent être vénérés et invoqués ; qu'ils offrent pour nous des prières à Dieu et que leurs reliques doivent être vénérées.
- Je déclare fermement qu'on peut avoir et garder les images du Christ et de la Mère de Dieu toujours vierge, ainsi que celles des autres saints, et qu'il faut leur rendre l'honneur et la vénération qui leur sont dus.
- J'affirme aussi que le pouvoir des indulgences a été laissé par le Christ dans l'Église, et que leur usage est très salutaire au peuple chrétien.
- Je reconnais la sainte, catholique et apostolique Église romaine comme la Mère et la maîtresse de toutes les Églises.
- Je reçois et je professe sans en douter tout ce qui, par les saints canons et par les conciles œcuméniques, principalement par le saint concile de Trente et par le concile œcuménique du Vatican, a été transmis, défini et déclaré (spécialement sur le primat du pontife romain et son magistère infaillible).
- **En même temps, je condamne, je rejette et j'anathématise également tout ce qui leur est contraire et toute espèce d'hérésie condamnée, rejetée et anathématisée par l'Église.**
- Cette vraie foi catholique, hors de laquelle personne ne peut être sauvé, que je professe présentement de plein gré et que je tiens sincèrement, moi, N. [dites votre nom], je promets, je prends l'engagement, et je jure de la garder et de la confesser, Dieu ai-

dant, entière et inviolée, très fidèlement jusqu'à mon dernier soupir, et de prendre soin, autant que je le pourrai, qu'elle soit tenue, enseignée et prêchée par ceux qui dépendent de moi ou par ceux sur qui ma charge me demandera de veiller. Qu'ainsi Dieu me soit en aide et ces saints évangiles.

## Notes

[1] Peter Hünemann, Heinrich Denzinger, *Enchiridion Symbolorum, Symboles et définitions de la Foi catholique*, 38<sup>e</sup> éd., éd. française, éditions du Cerf, Paris, 2010, nn° 1862-1870.